



Dès le bac, un parcours pour devenir professeur

Les ministres de l'éducation Jean-Michel Blanquer et de l'enseignement supérieur Frédérique Vidal se rendent lundi 8 novembre à Créteil pour promouvoir le parcours préparatoire au professorat des écoles. Destiné à combattre la pénurie de professeurs, ce nouveau dispositif débouchant sur une licence permet de découvrir progressivement le métier.

Lecture en 3 min.



Le nouveau parcours préparatoire au professorat des écoles n'est pas sans rappeler l'esprit des anciennes écoles normales.

Jean-Marc Quinet/BELPRESS/MAXPPP

Le nouveau parcours préparatoire au professorat des écoles n'est pas sans rappeler l'esprit des anciennes écoles normales. Jean-Marc Quinet/BELPRESS/MAXPPP
En quoi consiste le parcours préparatoire au professorat des écoles ?

Ce dispositif entré en vigueur cette année permet de préparer une carrière spécifique de professeur des écoles, tout en obtenant une licence disciplinaire. La formation, ouverte aux bacheliers, se déroule sur deux sites différents.

Une partie des cours est dispensée en lycée et porte sur le français et les maths, de même que sur l'ensemble des autres matières qu'un enseignant du premier degré devra aborder en classe : histoire-géo, sciences, langues vivantes, musique, éducation physique et sportive... « *Sans oublier un enseignement dédié à la laïcité et aux valeurs de la République* », insiste le ministère de l'éducation.

L'autre partie du parcours s'effectue, elle, à l'université. Il s'agit d'un enseignement adossé à la recherche et qui conduit à l'obtention de la licence choisie par l'étudiant : maths, lettres, sciences de l'éducation, sciences, arts plastiques, etc.

L'objectif est celui d'une « *professionnalisation progressive (...) avec des stages pratiques d'observation et même un stage de mobilité internationale en 3e année de licence* », précise le ministère.

Pourquoi déployer un tel dispositif ?



Le nouveau parcours préparatoire au professorat des écoles, qui n'est pas sans rappeler l'esprit des anciennes écoles normales, répond à un constat largement partagé : nombre de nouveaux enseignants du premier degré ne maîtrisent pas toujours les « fondamentaux » qu'ils sont censés enseigner.

En 2018, le rapport Villani-Torossian établissait un lien direct entre le niveau désastreux des élèves français en maths (derniers de la classe européenne) et le manque d'aisance de beaucoup de nos professeurs des écoles dans cette discipline. De même, s'agissant de la maîtrise de la langue, on note une disparité croissante entre les futurs enseignants.

« Pour combler ces lacunes, plutôt que de s'adresser à des enseignants de fac qui échappent à ses attributions, Jean-Michel Blanquer mise sur le savoir-faire des professeurs de l'Éducation nationale, notamment ceux qui interviennent déjà dans les classes préparatoires », décrypte Stéphane Crochet, secrétaire général du syndicat SE-Unsa.

Que peut-on attendre de ce nouveau parcours ?

La condition pour exercer, comme titulaire, le métier de professeur des écoles reste inchangée : posséder un master et réussir le concours. Mais ceux qui s'engagent dans le nouveau parcours plutôt que d'opter pour une licence ordinaire bénéficieront, *de facto*, d'une préparation spécifique plus longue, étalée sur cinq ans.

Une évolution plutôt positive, aux yeux de Stéphane Crochet. Car, jusqu'ici, estime-t-il, « la trajectoire très fréquente consistant à préparer un master Métier de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (Meef) tout en passant son concours ne laissait guère de temps pour consolider sa maîtrise des différentes disciplines enseignées dans le premier degré ».

Mais il ne faudrait pas, met-il en garde, que les jeunes engagés dans le nouveau parcours dès la sortie du bac ne se trouvent « coincés » s'il s'avère qu'ils ne veulent finalement pas devenir professeurs. Même si, sur le papier, ils obtiennent *in fine* une licence disciplinaire. « Certains responsables de masters - formations sélectives - pourraient bien se dire que, du fait de leur parcours spécialisé, ces candidats n'ont pas suffisamment travaillé leur discipline », prévient lui aussi l'historien de l'éducation Claude Lelièvre.

« En tout cas, s'il est étendu, ce dispositif peut aider à combattre la pénurie d'enseignants en suscitant plus tôt des vocations », poursuit Claude Lelièvre. À ce stade, 24 parcours sont expérimentés dans 22 académies, avec 30 à 40 étudiants par promotion.

Existe-t-il d'autres initiatives pour combattre la pénurie de profs ?

Depuis 2019, la préprofessionnalisation permet de découvrir le métier d'enseignant dès la deuxième année de licence, avec un contrat de trois ans et une rémunération qui grimpe progressivement d'environ 700 € par mois à près de 1 000 € et qui est cumulable avec une bourse.

Les étudiants concernés gagnent peu à peu en responsabilité : observation, aide aux devoirs, soutien personnalisé puis prise en charge de séquences pédagogiques complètes. Le temps passé dans les établissements, en primaire ou en secondaire, ne peut excéder les 8 heures par semaine. Une façon de sécuriser financièrement les études et de donner le goût de l'enseignement à des jeunes qui, peut-être, se seraient orientés vers une autre carrière après l'obtention de leur master.

